



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Missions régionales d'autorité environnementale
du conseil général de l'Environnement et du Développement durable

Avis rendus sur projets de la MRAe Nouvelle-Aquitaine en 2022

Les Missions régionales d'autorité environnementale sont compétentes pour certains types de plans et programmes – les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales – et pour les projets ayant fait notamment l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public.

Centrale photovoltaïque au sol à Vouneuil-sous-Biard (86)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement

2022APNA58 / P-2022-12407

Absence d'avis du 21 mai 2022